

# Information sur les critères pour une demande d'inscription au diplôme d'HDR (ED SJPEG – Sciences de gestion)

**Dans le dossier de demande d'HDR, il convient d'exposer la capacité de la candidate/du candidat à pouvoir diriger des recherches<sup>1</sup>. Parmi les critères valorisés figurent notamment :**

## 1. Au regard du bilan et de la contribution scientifique originale

- Activité scientifique : qualité, régularité, tout élément pouvant être pris en compte : articles, ouvrages, communications à colloque, posters, brevets, ..., y compris, le cas échéant, le classement scientifique (classement FNEGE, ABS...) du support où la publication a été faite et/ou la présence d'une évaluation/peer revue). A noter que plus qu'une accumulation de publications, ce qui importe est la cohérence et l'apport du travail de recherche, conduit de façon autonome par le candidat, à son domaine d'expertise et son champ disciplinaire.
- Dimension individuelle et collective de la recherche, implication dans la recherche collective
- Rayonnement (dont responsabilité éditoriale ou expérience en tant que membre de comité de lecture, engagement dans l'établissement et/ou dans les institutions/réseaux académiques et scientifiques nationaux et internationaux, au-delà de l'établissement (p.ex. CNU, associations savantes) et diffusion, y compris via des supports de vulgarisation scientifique
- Expériences d'encadrement préalables : codirection de thèses (le cas échéant, présence d'une ACT-autorisation à codiriger une thèse), direction de mémoires de recherche ou de fin d'études (M1, M2); participation à des jurys de thèse et/ou dans les comités de suivi individuels (CSI) de thèse
- Expériences de participation à des projets de recherche ou portage de projet
- Le cas échéant, lien entre les enseignements et le domaine de recherche, y compris au regard d'éventuelles responsabilités pédagogiques (engagement ou direction dans des diplômes impliquant un encadrement scientifique des étudiant.e.s),
- Pour les candidats extérieurs au laboratoire du parrain ou de la marraine, engagement dans des activités de recherche avec des collègues de l'Université de Lorraine (présentation en séminaire, participation à un projet de recherche...).
- Le parrain ou la marraine d'HDR doivent justifier d'une connaissance suffisante du candidat, en particulier avoir des éléments d'assurance que le candidat respecte les critères d'intégrité de la recherche (pas d'utilisation de « Paper Mills », de « revues prédatrices », de recours à l'IA de façon non transparente et justifiée...).

### Attention !

Le crédit d'auteur doit se fonder sur des contributions substantielles à la conception et au design, ou à l'acquisition de données, ou à l'analyse et à l'interprétation des données. Cela a deux implications : 1) L'acquisition de financement, la collecte de données ou la supervision générale du groupe de recherche, en eux-mêmes, ne justifient pas l'auteur ; 2) L'auteur assume l'intégralité de la publication. Idéalement, le candidat précisera dans son bilan quelle est la nature et l'étendue de sa contribution d'une manière générale et, le cas échéant, pour les différentes publications en co-auteurat.

L'UL est signataire de la déclaration [DORA](#) et fait partie du chapitre français de [COARA](#), deux démarches internationales qui appellent à refonder l'évaluation de la recherche pour la rendre notamment moins centrée sur des indicateurs - bibliométriques - de productivité. L'évaluation des dossiers de demande d'inscription en HDR intègre ces principes et bonnes pratiques pour la science.

## 2. Au regard du projet scientifique

En fonction de son degré :

- De développement
- D'originalité
- De maturité
- Le cas échéant, de bien-fondé du projet

<sup>1</sup> Les critères pour l'HDR sont à distinguer des critères pour être promu Professeur des Universités.